

---

**SUPPLÉMENT RELATIF À L'OFFRE D'OBLIGATIONS PAR VIZIO REAL ESTATE SRL**

**LE PRÉSENT DOCUMENT A ÉTÉ ÉTABLI PAR VIZIO REAL ESTATE SRL.**

**LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU  
APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS.**

1<sup>er</sup> décembre 2022

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON  
INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT FAISANT L'OBJET DE CETTE NOTE NE SONT PAS COTÉS :  
L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DES GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION À  
UN TIERS AU CAS OÙ IL LE SOUHAITERAIT.**

---

*Les termes commençant par des majuscules font référence et doivent être interprétés  
conformément aux définitions contenues dans les Termes et Conditions des Obligations,  
figurant en annexe à la Note d'Information.*

## **I. Introduction**

Le présent document a été établi par la Société en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Le présent document (ci-après, le « **Supplément** ») est un supplément à la note  
d'information relative à l'offre publique d'Obligations Vizio Real Estate 10 ans (ci-après, la  
« **Note d'Information** ») et doit être lu conjointement avec la Note d'Information.

Le Supplément a été approuvé par le conseil d'administration de la Société en date du 1<sup>er</sup>  
décembre 2022.

## **II. Object du Supplément**

Le Supplément vise à informer les Investisseurs d'une modification des Termes et Conditions  
des Obligations, en leur article 9 qui est relatif aux modalités de remboursements anticipés  
des Obligations.

L'article 9.1. des Termes et Conditions des Obligations est supprimé et n'est pas remplacé.  
L'article 9.2. dont le titre est supprimé devient un article unique repris sous l'article (unique)  
9 des Termes et Conditions des Obligations.

La Société atteste qu'à l'exception de ce qui est repris dans le présent Supplément, il n'y a pas eu d'autre fait nouveau significatif, d'erreur ou d'inexactitude significative concernant les informations contenues dans la Note d'Information depuis sa date de publication.

En cas de contradiction entre une information figurant dans le présent Supplément et une information figurant dans la Note d'Information, ce sont les informations figurant dans le Supplément qui prévalent.

### **III. Droit de rétractation**

Conformément à l'article 15 (3) de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés, les Investisseurs qui ont accepté de souscrire des Obligations avant la publication du présent Supplément et à qui ces Obligations n'ont pas encore été livrées, ont le droit de rétracter cette souscription.

Ce droit de rétractation doit être exercé par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse « [infos@viziocapital.com](mailto:infos@viziocapital.com) » dans les 3 jours ouvrables suivant la publication de ce Supplément, à savoir pour le 06/12/2022 à 23h59 (CET). En cas d'exercice valable du droit de rétractation, le prix de souscription payé par l'Investisseur sera remboursé sans intérêts dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception, par la Société, du courrier électronique de l'Investisseur matérialisant l'exercice de son droit de rétractation. Le remboursement sera effectué sur le compte bancaire indiqué par l'Investisseur dans le formulaire de souscription.